

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

ARRÊTE du
portant nomination des représentants de l'administration et
des organisations syndicales au comité national d'action
sociale du ministère de la culture et de la communication

Le ministre de la culture et de la communication,

- Vu l'arrêté du 8 février 1999 portant création du comité national d'action sociale au ministère de la culture et de la communication;
- Vu l'arrêté du 18 décembre 2009, modifié par l'arrêté du 6 janvier 2010 organisant une consultation électorale ensemble l'arrêté du 9 avril 2010 relatif à l'organisation d'un second tour de scrutin dans le cadre de la consultation électorale organisée au ministère chargé de la culture;
- Vu l'arrêté du 23 septembre 2010 fixant le nombre de sièges accordés aux organisations syndicales représentatives au comité national d'action sociale;
- Vu l'arrêté du 18 janvier 2011 portant nomination des représentants de l'administration et des organisations syndicales au comité national d'action sociale du ministère de la culture et de la communication;

Sur proposition du secrétaire général et des organisations syndicales;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : l'article 2 de l'arrêté du 18 janvier 2011 susvisé est modifié pour ce qui concerne le syndicat SNSC-UNSA

ARTICLE 2 : sont désignés membres du comité national d'action sociale, au titre des organisations syndicales, conformément à l'article 5 de l'arrêté portant création du comité national d'action sociale au ministère de la culture et de la communication :

membre titulaire

Madame Irène LEMARIE

membre suppléant

Madame Isabelle DUMOUSAUD-SICARD

ARTICLE 3 : le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le

- 6 SEP. 2011

Le sous-directeur des politiques
de ressources humaines et des relations sociales

Christian NÈGRE